

## DU PARADOXE DE CONDORCET À LA GESTION DES *COMMONS* : MODE DE DÉCISION ET APPROPRIATION DES RENTES »

par Jean-Marc **Boussard**<sup>1</sup>

Les réflexions économiques concernant les *commons*, telles qu'elles se sont développées depuis le 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'à ces dernières années, en particulier avec le fameux article de de Hardin (1968) sur la « tragédie des communs », concernent avant tout la question de l'utilisation *efficace* des biens tels que les ressources naturelles.

L'idée la plus fréquente en la matière est que l'attribution de droits de propriété privée sur chacun d'eux, lorsqu'elle est possible, garantit leur bonne utilisation, parce que la chose est dans l'intérêt commun des propriétaires de la ressource et de ses usagers. Il peut arriver cependant que l'attribution de droits de propriété soit impossible pour des raisons techniques. C'est alors à l'État d'en assurer la gestion, au besoin par la contrainte, grâce au fait que cette institution dispose du monopole de l'usage de la force.

**Elinor Ostrom**, au cours de sa carrière, s'est élevée contre cette dichotomie entre le « tout état » et le « tout privé ». Elle a montré, de façon convaincante, en vérifiant la théorie par la pratique, qu'il était possible de gérer convenablement certains biens communs par des collectivités, à condition cependant d'abandonner l'idée – pourtant presque consubstantielle à la théorie économique standard - que les prix constituent l'unique véhicule d'information entre les parties prenantes. Son argument central est en effet qu'une grande quantité d'information autre que celle véhiculée par les prix est nécessaire pour que les membres d'une communauté arrivent à tirer le maximum d'une ressource commune.

Il est hors de question de discuter le bien fondé de ses remarques. On insistera ici en revanche sur deux points qui semblent manquer dans son approche, et auxquels il est pourtant indispensable d'apporter des solutions avant d'envisager la construction d'une véritable théorie de la gestion « optimale » des biens communs.

- 1) Comment faire pour que les décisions prises par un groupe d'individus soient toujours cohérentes (ou encore « transitives » : si « a » est préféré à « b », et « b » à « c », alors « a » est préféré à « c ») ?
- 2) A qui doit-on attribuer la « rente » associée à l'usage de ces « biens commun » qui ne font pas l'objet d'une appropriation individuelle ?

Ces deux questions sont de nature à remettre en question certaines des conclusions optimistes de Elinor Ostrom. On va essayer ici, sinon de les résoudre, ni même de les poser correctement, du moins de donner une idée de la façon dont elles sont abordées dans la littérature économique contemporaine.

### **Le problème de la décision collective**

Il est facile de montrer que les décisions prises à la majorité des votants n'ont aucune raison d'être « transitives ». On peut donc s'attendre à ce que des décisions prises de cette façon soient peu cohérentes, et même, conduisent à des absurdités. Mais peut-on imaginer des alternatives ?

---

<sup>1</sup> Vice-président de l'Académie d'Agriculture de France, directeur de recherche honoraire de l'INRA.  
Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2013. Séance du 5 juin.

Il existe un système qui permet de résoudre sans effort un gigantesque problème de décision collective, qu'aucun ordinateur n'a jamais pu traiter : celui de décider d'un plan de production mondial pour une foule énorme de biens et services de toute sorte. C'est le marché : la « loi de l'offre et de la demande » détermine des prix d'équilibre, tels que toutes les quantités produites à ce prix soient consommées. Cet équilibre est unique, et présente certaines propriétés d'optimalité.

Le défaut du marché est qu'il ne fonctionne pas toujours... Toutefois, les recherches récentes en économie montrent qu'il est tout à fait possible de généraliser les vertus du marché à des sous ensembles très restreints de l'économie mondiale, ne comportant que quelques opérateurs : c'est le domaine des « modèles multiagents » et de la théorie des jeux, qui s'appliquent parfaitement aux types de décision évoqués par Elinor Ostrom. C'est là une voie de recherche très fructueuse, qui prolonge ses travaux, et qui répond à l'objection selon laquelle il serait impossible à une assemblée de « copropriétaires » de prendre des décisions raisonnables à long terme.

En même temps, ces approches de type « théorie des jeux » font peu de place à la nature de l'information utilisée par les décideurs : il serait donc souhaitable de faire ici une synthèse avec l'approche de Ostrom, qui insiste beaucoup sur la nature de l'information.

### **Le problème de l'appropriation des rentes**

En dépit de ses aspects prometteurs, cette théorie du « marché généralisé » bute cependant sur une objection sérieuse : Un équilibre général de marchés n'est unique (et optimal) qu'une fois définis des droits de propriété sur toutes les « rentes » (les revenus liés à la rareté des ressources extérieures à la communauté des décideurs, en particulier les ressources naturelles) en jeu dans les décisions. Sinon, il existe autant d'équilibre que d'attribution possibles de tels droits. Dans ces conditions, l'attribution des droits aux « rentes » devient un enjeu majeur des décisions collectives. Et c'est là que le marché – pas plus que les solutions issues de la théorie des jeux- ne peut apporter aucune solution raisonnable.

De nombreux philosophes et économistes se sont attaqués au problème, sans qu'il existe vraiment de consensus en la matière. De nombreux auteurs préfèrent l'ignorer, et considérer le droit de propriété comme « naturel » et « sacré ». Mais un important courant de pensée se développe actuellement pour considérer que les rentes devraient appartenir à « la collectivité », et pas seulement à la collectivité d'une génération, mais à l'humanité future autant que contemporaine. Ce courant de pensée (qui prend sa source au 19<sup>ème</sup> siècle, sous la plume d'auteurs aussi peu « socialistes » que par exemple Benjamin Disraeli) renaît aujourd'hui par exemple, avec le « rapport Stern », ou le livre de Paul Collier « *the plundered planet* ». Leurs réflexions portent sur la rente pétrolière mais aussi sur les divers « droits à polluer » - en particulier en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.

Bien évidemment, des intérêts formidables sont en jeu ici, et cela augure mal de la possibilité de prendre des décisions très cohérentes en la matière. Le problème, cependant, se pose tout autant au niveau des décisions d'un village lorsqu'il est question de décider de l'emplacement d'une fontaine publique, qui va créer des rentes au bénéfice de tel ou tel débit de boisson... Elinor Ostrom parle peu de ces difficultés, et c'est dommage, car on ne peut envisager de décision collective à long terme sans les aborder.